

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

(À lire absolument avant toute inscription)

FORMALITÉS

Tout voyageur (y compris enfants et bébés) devra être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité (c'est-à-dire -de manière générale- dont la date faciale de validité n'expire pas avant la fin du séjour), selon la destination. Les ressortissants étrangers sont priés de contacter les autorités compétentes.

PLACES DANS LES AUTOCARS

Les places sont attribuées dans l'ordre des inscriptions, selon un plan de car « standard » qui pourrait être modifié en cas de nécessité. La mise en place d'un autre car pourrait modifier en partie le placement des participants, de même que la répartition du ramassage sur l'axe principal. Nous nous réservons le droit de gérer au mieux ces critères jusqu'à 8 jours avant le départ. Si vous souhaitez réserver une place précise dans le car, merci de le préciser à la réservation (si disponible).

BAGAGES

Chaque participant peut voyager avec une valise de dimensions normales. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol.

HORAIRES ET ITINÉRAIRES

Tous les horaires, itinéraires mentionnés dans cette brochure peuvent être modifiés unilatéralement sans avis préalable. Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent, et dans l'intérêt du respect du programme et de nos voyageurs, de modifier à tout instant les itinéraires et programmes. Les horaires sont donnés à titre indicatif et seront respectés dans la mesure du possible. Dans le cas où nous serions obligés de modifier notre programme, en cas de force majeure, cas fortuits ou faits de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat de voyage, le voyageur ne bénéficiera que du remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Le simple remboursement de la somme décline l'organisateur de tout engagement et l'exempte de toute indemnité.

VISITES

Les visites de villes mentionnées dans les programmes se font en autocar (sans descente possible des voyageurs de l'autocar sur le lieu objet de la visite), sauf mention contraire. Les programmes incluant une visite de site le précisent dans la rubrique « Sont Inclus ».

LES PRIX

Les prix affichés s'entendent par personne, sauf mention contraire. Les prestations incluses dans les prix sont toujours mentionnées sous chaque programme de voyage. Nos prix sont établis au moment de l'élaboration de cette brochure. Toutefois, ces prix sont révisables en cas d'augmentation

- 1° Du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- 2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ; ou
- 3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

MENTION : SONT INCLUS

(Voir voyage correspondant)

NE SONT JAMAIS INCLUS DANS LES PRIX (sauf mention contraire)

- Le supplément chambre individuelle
- Les pourboires, boissons et dépenses personnelles
- Les assurances
- Les taxes aéroport
- Les droits d'entrée sur sites ou musées
- Les frais de visa et autres formalités d'entrée
- Les frais de dossier
- La hausse carburant
- Les éventuelles taxes de séjour à régler sur place (prix variables selon lieu et catégorie hôtelière)

RÉDUCTIONS GROUPES

Pour les groupes de 10 à 29 personnes adultes inscrites sur un même contrat, une réduction de 5 % est appliquée sur les voyages en autocar (sauf promotions). Au-delà de 29 participants, merci de vous adresser à notre Service Groupes.

RÉDUCTIONS ENFANTS (Voyages en autocar)

- Pour les bébés de moins de 2 ans sera facturé un montant forfaitaire de 20% du prix adulte, afin qu'ils bénéficient d'un siège dans l'autocar. Ils devront voyager dans un siège bébé adapté (à fournir par le client). Concerne tous nos voyages à l'exception des séjours balnéaires Costa Brava et Adriatique.
- Les enfants de 2 à moins de 7 ans bénéficient d'une réduction de 30% (sauf mention spéciale) s'ils partagent la chambre de 2 adultes
- Les enfants de 7 à moins de 12 ans bénéficient d'une réduction de 20% (sauf mention spéciale) s'ils partagent la chambre de 2 adultes

RÉDUCTIONS ENFANTS (Voyages en avion)

Les réductions enfants sont applicables uniquement s'ils partagent la chambre de 2 adultes (sauf conditions particulières du Tour Opérateur).

HÔTELS ET CHAMBRES

Tous nos hôtels sont sélectionnés parmi les meilleurs dans leur catégorie. Les classifications des hôtels sont indiquées en nombre d'étoiles, selon les normes locales du pays d'hébergement. Le prix du voyage est calculé sur la base d'une chambre double (deux personnes partageant la même chambre). Le supplément chambre individuelle ne nous engage que dans la mesure où nous pouvons l'obtenir chez l'hôtelier. Les noms des hôtels ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Mais dans tous les cas, la catégorie sera respectée.

ANNULATION/MODIFICATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Pour nos voyages en autocar, si le nombre minimum de 25 participants inscrits n'est pas atteint à 3 semaines avant le départ pour un voyage de + de 2 jours, et à 1 semaine avant le départ pour les voyages de 1 ou 2 jours, nous nous réservons le droit d'annuler ce voyage et de vous en informer par courrier recommandé. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité en cas de retard ou non distribution du courrier. Le montant déjà versé vous sera remboursé intégralement. Si un voyage n'atteint pas le nombre de participants requis, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au programme et prestations dans le but de maintenir ledit voyage. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'annulation ou de modification du voyage pour des raisons de force majeure, telles que par exemple (et sans que cette liste soit exhaustive) : Attentat - Tremblement de Terre - Conditions climatiques exceptionnelles, ou autres. Toute notification de la résolution du contrat du voyageur se fera dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour (dans la mesure du possible : appel téléphonique, courrier et/ou courriel avec accusé de réception).

MODIFICATIONS DU FAIT DU VOYAGEUR :

Voyages en autocar : en cas de modification, seront retenus 30 € de frais par personne
Autres voyages : en cas de modification, se reporter aux conditions du Tour Opérateur.

FRAIS DE DOSSIER

30 € de frais par dossier et 3 € de participation par l'intermédiaire de l'agence, au profit de l'ONG Niger Ma Zaada

ASSURANCES

Les tarifs	
Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque
Jusqu'à 350 €	24,00 €
De 351 € à 600 €	37,50 €
De 601 € à 800 €	43,50 €
De 801 € à 1 500 €	61,50 €
De 1 501 € à 2 000 €	87,00 €
De 2 001 € à 4 000 €	108,00 €
De 4 001 € à 16 000 €**	5,00%
Option Garantie des prix***	11,00 €
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20 % de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne



* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 43,50 € par personne).

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.

*** La réduction Famille / Groupe d'amis ne s'applique pas à cette extension.

Franchise : 50€/personne (Raisons médicales ou Toutes causes Justifiées)

Possibilité d'extension Option Protection Sanitaire (Epidémie/Pandémie) : renseignement auprès de votre conseiller voyages

Notre assureur : ASSUREVER - TSA 82219 - 18039 BOURGES CEDEX

ANNULATION DU FAIT DU VOYAGEUR

Pour que l'annulation soit prise en compte, un appel immédiat suivi d'un courrier ou courriel dans un délai de 48h sera nécessaire ; la date d'annulation sera celle à laquelle nous recevons ledit écrit. Néanmoins, nous vous invitons à nous contacter par téléphone afin de vous guider dans ces démarches. Si vous avez souscrit une assurance annulation, vous obtiendrez un remboursement en fonction des pièces justificatives fournies, et sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'assureur.

FRAIS D'ANNULATION POUR LES VOYAGES EN AUTO CAR

1) Pour les voyages d'un jour :

◇ Jusqu'à 2 jours avant le départ : 10 € de frais d'annulation par personne

◇ Moins de 02 jours avant le départ et non présentation le jour du départ : 100% de frais d'annulation

Des conditions particulières peuvent s'appliquer pour certains voyages.

2) Pour les voyages de deux jours et plus :

En cas d'annulation à plus de 30 jours avant le départ, il sera retenu une somme forfaitaire (non prise en charge par l'assurance) de 30 € par personne. Ne seront pas remboursés les frais de dossier et primes d'assurance.

- ◇ De 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage
- ◇ De 20 à 08 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- ◇ De 07 à 04 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
- ◇ Dès 03 jours avant le départ /Non présentation au départ : 100 % du prix du voyage

FRAIS D'ANNULATION POUR LES VOYAGES EN AVION

Les frais d'annulation sont définis par chaque prestataire de services, et figurent dans leur brochure. Les conditions sont mises à votre disposition à l'agence. Ne seront pas remboursés les frais de dossier et primes d'assurance.

CARNETS DE VOYAGE

- Pour les voyages en autocar, un carnet de voyage vous sera envoyé dans la semaine avant le départ. Il comprendra : une convocation avec l'heure et le lieu de départ, un programme du voyage définitif, ainsi que des étiquettes bagages. Au retour d'un voyage, le voyageur sera déposé au même endroit qu'à l'aller.
- Pour les voyages en avion, vous serez prévenus par téléphone dès que nous aurons réceptionné votre carnet de voyage (environ 1 semaine avant le départ), et vous serez invités à passer le récupérer à l'agence où vous avez effectué votre réservation.

SERVICE RELATION CLIENTELE

Pour toute réclamation sur votre voyage, veuillez l'adresser dans le mois suivant votre retour par courrier à l'agence ayant effectué la réservation.

MÉDIATEUR

Après avoir saisi le service client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, aux coordonnées suivantes :
MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS Cedex 17, et dont les modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'agence organisatrice, soit ANTONI VOYAGES S.A.S. agit en qualité de mandataire auprès de la compagnie de transport et des prestataires de services. Elle ne peut être rendue responsable dans des cas de force majeure tels que par exemple (sans que cette liste soit exhaustive) Accidents - Pannes - Attentat - Tremblement de Terre - Conditions climatiques exceptionnelles - Catastrophes naturelles ou autres. Nom et adresse du garant : APST, 15 Avenue Carnot, 75017 PARIS. Nom et adresse de l'assureur pour la Responsabilité Civile : HISCOX SA, 38 Avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

ASSURANCE ASSISTANCE/RAPATRIEMENT

Une assurance assistance/rapatriement est comprise dans le prix de nos voyages en autocar de plus de 2 jours. Ce service est fourni par ASSUREVER. Cette assurance vous aidera en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation au cours de votre voyage. Elle fera le lien avec votre famille en cas d'immobilisation ou de décès. Cependant, sachez que les frais de base (pharmacie, médecins...) seront toujours remboursés d'abord par la caisse de sécurité sociale dont vous dépendez, même provenant de l'étranger. De ce fait, nous vous conseillons fortement de vous procurer individuellement la carte européenne d'assurance maladie à la sécurité sociale avant tout voyage à l'étranger. Pour plus de précisions, veuillez consulter le dépliant qui vous sera remis dans le dossier de voyage. Pour les séjours en avion, merci de vous reporter aux conditions de chaque Tour Opérateur.

CESSION DE CONTRAT

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

DONNÉES PERSONNELLES

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr. Les données sont collectées et conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Envoi de nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, SMS, appels téléphoniques et courriers postaux)
- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un contrat
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier à l'adresse postale ou par email à : siege@antoni-voyages.com ou dpo@pretapartir.fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les présentes conditions, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

ANTONI VOYAGES S.A.S. a souscrit auprès de la compagnie HISCOX SA/HISCOX FRANCE - 38, Avenue de l'Opéra - 75002 PARIS, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.